

DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

Je soussignée, greffière de la Ville de La Prairie, donne avis à tous les citoyens concernés que le conseil de la Ville de La Prairie étudiera lors de la séance ordinaire du 6 mai 2019 qui se tiendra à 19 h 30, dans la salle du conseil de l'hôtel de Ville, au 170, boulevard Taschereau, bureau 400 à La Prairie, une demande de dérogation mineure relative à une construction accessoire pour la propriété résidentielle située au 110, rue du Monarque (lot 5 613 005 du cadastre du Québec).

La demande vise à rendre conforme une galerie existante qui est implantée à 1,07 mètre de la limite latérale droite du terrain au lieu de 1,2 mètre, tel que prévu à l'article 226 du règlement de zonage numéro 1250, le tout tel que montré au plan projet d'implantation préparé par Nadège Clauzon, arpenteure-géomètre, daté du 22 février 2019. Si acceptée, la dérogation sera de l'ordre de 0,13 mètre.

Toute personne ou organisme intéressé qui le désire pourra se faire entendre à cette occasion avant la prise de décision par le conseil.

Donné à La Prairie, ce 10 avril 2019

(Signé) Danielle Simard

Me Danielle Simard, OMA
Greffière et directrice du Service
du greffe et des affaires juridiques